

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Nombre de membres :
En exercice : 16
Présents :12
Votants :16

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 9 décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 29 novembre 2024

Etaient présents : PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume,
ETIENNE Christelle, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GALLIER François,
ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, MASSAMBA MA NKOSSOU
Freddy, BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

Absents représentés : RENIMEL Isabelle représentée par PEPION Aymeric,
FAUQUEMBERGUE Damien représenté par MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy,
ARMAND Jöel représenté par ENGELRIC-BERRUET Denyse, BELLOTO Patricia
représentée par ETIENNE Christelle.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : FOUCAULT Jacqueline.



Délibération n° 2024 80 – DEMANDES DE SUBVENTIONS VOLET 3 2025 ET DETR 2025

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.731-2 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu les avis favorables des Commissions travaux et finances, le vendredi 22 novembre 2024.

Considérant que dans le cadre des projets d'aménagements du centre bourg, notamment la sécurisation des piétons, l'accessibilité aux commerces et l'amélioration de la communication numériques auprès des administrés, la collectivité peut demander une subvention, à hauteur de 60 % du montant total HT des travaux, auprès du Département au titre du volet 3 2025 et de 20 % du montant total HT des travaux, au titre de la DETR 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les demandes de subventions, les projets et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs aux demandes de subventions de 77 231 € et 25 743 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE**ARTICLE 1 :**

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT		
Annexe à la demande de subvention 2025		
AMENAGEMENTS CENTRE BOURG		
DEPENSES HT	Montant € HT	
Coût total de l'opération	128 717,90 €	
Détail des dépenses de l'opération		
Sécurisation du parvis de l'église	19 472,00 €	
Mises aux normes PMR devant les commerces	50 505,00 €	
Sécurisation impasse de l'église	24 650,90 €	
Remplacement de deux panneaux lumineux	24 070,00 €	
Borne interactive tactile extérieure de la Mairie	10 020,00 €	
RECETTES HT	Montant € HT	Taux(%)
Montant total des recettes	128 717,90 €	100%
Montant de la subvention Volet 3 Département	77 231 €	60%
Montant de la subvention DETR	25 743 €	20%
Autofinancement	25 743,90 €	20%

ARTICLE 2 :

DE SOLLICITER une subvention de 77 231 € au titre du Volet 3 auprès du Département soit 60% du montant du projet et une subvention de 25 743 € au titre de la DETR 2025 soit 20% du montant du projet.

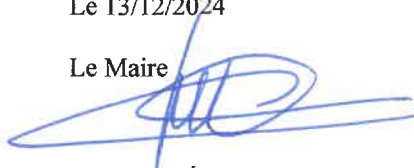
ARTICLE 3 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

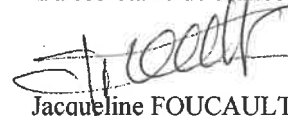
Le 13/12/2024

Le Maire



Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance



Jacqueline FOUCAULT